NOTE D'INFORMATION

FCP CAPITAL OPTIMISATION

Nature juridique FCP

Société de gestion

BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP19153 en date du 05/09/2019.





ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion BMCE CAPITAL GESTION sise à 63, Bd Moulay Youssef, Casablanca représentée par Myriem Bouazzaoui en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BIMCE CAPITAL GENTION

<243 01 19

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: FCP CAPITAL OPTIMISATION

- Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000035909

- Date et référence de l'agrément

: 04/07/2019, GP19117

- Date de création

: 09/07/2002

- Siège social

: 63, Bd Moulay Youssef, Casablanca

- Durée de vie

: 99 ans

- Exercice social

: 01er janvier au 31 décembre

- Apport initial

: **1,000,000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: 100 Dirhams

Etablissement de gestion

: BMCE CAPITAL GESTION sise à 63, Bd Moulay

Youssef, Casablanca représentée par Myriem Bouazzaoui

Etablissement dépositaire

: BMCE Bank sise à 140, Avenue HASSAN II - Tour

BMCE 4ème étage Casablanca

- Commercialisateur

.

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCE CAPITAL GESTION	Conseillers en investissement.	05 20 36 43 00

- Commissaire aux comptes HDID

: HDID & ASSOCIES représenté par M. Mohamed



11-CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Obligations OMLT

Sensibilité min

: 1.1 (Exclu)

Sensibilité max

: 10 (Inclus)

Indice de référence

: MBI Moyen et long terme (100%): calculé et publié

quotidiennement par BMCE Capital Markets.

Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP « CAPITAL OPTIMISATION » est d'offrir au promoteur un outil de placement procurant un rendement supérieur à son indice de référence.

Stratégie d'investissement :

Dans ce cadre, le FCP sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM «Obligations moyen et long terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres obligataires émis ou garantis par l'Etat.

L'OPCVM pourra également investir en Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC), et de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT), ainsi qu'en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription sans que l'investissement en actions ne dépasse 10% de ses actifs. L'investissement en dette privée non garantie par l'Etat est plafonné également à 10% de l'actif net.

Le FCP pourra également investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP « Capital Optimisation » est constitué des :

- Actions :
- Droits d'attribution ou de souscription ;
- Certificats d'investissements ;
- Titres de créances négociables (Bons de Sociétés de Financement, Billets de Trésorerie, Certificats de Dépôts.):
- Obligations et autres titres de dette émise ou garantie par l'Etat marocain;
- Obligations privées ;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT);
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Dépôt à terme 'DAT';
- Autres valeurs dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions. Soyaume du V

- Durée de placement recommandée : 2 ans
- Souscripteurs concernés : Autres (SAHAM ASSURANCE).

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 31/01/2003
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, elle est calculée tous les vendredi, ou si celui-ci est férié, le jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de l'établissement de gestion, elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine et disponible sur le site internet de la société de gestion.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :
 - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de BMCE Capital Gestion au plus tard le jour précédant le calcul de la valeur liquidative ;
 - Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts respectivement majoré et diminué d'une commission de souscription ou de rachat;
 - Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats: Capitalisation entière. A la fin de chaque exercice social le fonds procède à la capitalisation totale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 2 % HT maximum de la valeur liquidative.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachats s'élèvent à 2 % HT maximum de la valeur liquidative.

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

- Frais de gestion :
 - * FRAIS FIXES: Les frais fixes s'élèvent au maximum à 1 % HT par an de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérés par BMCE Capital Gestion et détenues en portefeuille. Ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre.
 - * FRAIS VARIABLES: Les frais variables sont constatés le dernier vendredi du mois de décembre de chaque année. Ces frais sont provisionnés et prélevés annuellement après approbation du détail du calcul par le mandant. Détail du mode de calcul indexé sur la performance: Surperformance (SP) = ((VLn -VLo) / VLo) ((Bn Bo) / Bo). o VLo et VLn: sont les valeurs liquidatives du fonds au dernier vendredi du mois de décembre de l'année n-1 et au dernier vendredi du mois de décembre de l'année n. o Bo et Bn: sont les valeurs du benchmark au dernier vendredi du mois de décembre de l'année n-1 et au dernier vendredi du mois de décembre de l'année n-1 et au dernier vendredi du mois de décembre de l'année n. La rémunération variable HT est égale à 20% de la surperformance par rapport au benchmark multipliée par l'actif net moyen. AN moyen: la moyenne annuelle des actifs nets hebdomadaires du Fonds. Frais de Gestion Variables (HT) = SP x 20% x AN moyen

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
1) Commission AMMC	0.0250% HT	
2) Commission dépositaire	0,03% HT maximum	
3) Commissaire aux comptes	18.000 DH HT	
4) Maroclear (commission de gestion du compte émission) - annuel	3600 DH HT	
5) Maroclear (Droit d'admission) - trimestriel	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur	
6) Frais de publication	Selon les tarifs de publications	
Prestation de BMCE Capital Gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)	



